



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET D'EURE- ET- LOIR

Arrêté n °2014155-0004

signé par

Jean- Paul VICAT, Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure et Loir

le 04 Juin 2014

28 - Préfecture d'Eure- et- Loir

**DRCL - Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau de l'intercommunalité du conseil et du contrôle de légalité**

Élections 2014- composition du comité
consultatif départemental des sapeurs
pompiers volontaires du SDIS- Résultats



PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

Service départemental
d'incendie et de secours

Pôle ressources humaines

LE PRÉFET D'EURE-ET-LOIR
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

Élections 2014 – Composition du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du SDIS

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours, codifiée aux articles L. 1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1424-31,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014064-0003 du 5 mars 2014 relatif au renouvellement des membres au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du SDIS ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014107-0002 du 17 avril 2014 fixant la liste des candidats au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du SDIS,

Vu l'arrêté préfectoral n°2014120-005 du 30 avril 2014 fixant la liste des électeurs au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du SDIS,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014141-002 du 21 mai 2014 ajoutant une ligne sur la liste des électeurs au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du SDIS

Vu les opérations de dépouillement des votes et le procès verbal de la commission de recensement des votes du 3 juin 2014 ;

Sur proposition du M. le secrétaire général de la préfecture d'Eure et Loir,

ARRETE

Article 1er : A l'issue du dépouillement, les membres de la liste suivante ont été élus au titre du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV) du service départemental d'incendie et de secours :

Titulaires

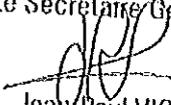
Sapeur 1^{ère} classe Marc COQUET,
Caporal-chef Bruno FOUCHARD,
Sergent-chef Jean-Pascal NICOL,
Adjudant-chef Thomas BENOIT,
Capitaine José BELTRAO,
Lieutenant Fabien LAIGO,
Infirmier Gaëtan BADRÉ

Suppléants

Sapeur 1^{ère} classe Cédric GLOTIN,
Caporal-chef Camal CHAROUF,
Sergent Romain LINGET,
Adjudant David CHABOCHE,
Lieutenant Christophe BRETON,
Lieutenant Jean-Michel CERCEAU,
Infirmière Véronique SEPTIER,

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la direction du service départemental d'incendie et de secours, les centres de secours principaux, les centres de secours et les centres d'intervention du corps départemental et publié au recueil de la préfecture et au recueil du service départemental d'incendie et de secours.

Article 3 : Conformément à l'arrêté préfectoral n° 2014064-003 du 5 mars 2014, les résultats des élections peuvent faire l'objet d'une réclamation jusqu'au 17 juin 2014 à 12 h, date limite.

CHARTRES, le
LE PREFET,
pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Jean-Paul VICAT

17 JUN 2014